

DROIT FISCAL DE L'ENTREPRISE

T. SCHMITT

REPONDEZ AUX 10 QUESTIONS QUI VOUS SONT PROPOSEES :

1. La commune de Schiltigheim acquiert du mobilier neuf pour équiper l'une de ses écoles. Est-elle assujettie à la TVA à raison de cette opération ?
2. Un marchand de biens acquiert un appartement achevé il y a un an ; le vendeur de ce bien, simple particulier, l'avait lui-même acquis en l'état futur d'achèvement ; l'appartement est revendu par le marchand six mois plus tard. Quel est le régime de ces opérations au regard de la TVA ?
3. Le Département du Bas Rhin décide de subventionner toutes les entreprises qui ouvrent un nouvel établissement comptant au moins dix salariés dans une zone déshéritée de la haute vallée de la Bruche ; la subvention s'élèvera à 10 % de l'investissement réalisé. Faut-il tenir compte de la TVA pour déterminer le coût total de l'opération pour la personne publique ?
4. Le FC Racing Erstein, club de football constitué sous la forme d'une association de droit local, organise chaque année un tournoi de football en salle pendant la trêve hivernale. Un nombreux public assiste à cette manifestation à laquelle participent de des clubs amateurs du Bas Rhin. Quel est le régime du prix des entrées perçues par le club organisateur ?
5. La société SPUNTZ SA exporte à destination d'entreprises établies en Suisse une partie des biens produits par sa filiale française, biens dont elle assume la distribution. Quel est le régime des achats effectués auprès de sa filiale.
6. Cette même société assure le transport de ces biens à destination de ses clients suisses. Quel est le régime des frais de transport ainsi facturés aux clients suisses à ce titre ?
7. La société française BONUS a ouvert un établissement de vente à Offenbourg il y a un an. Le succès attendu n'est malheureusement pas au rendez-vous. On arrête les frais et les marchandises stockées en Allemagne sont rapatriées vers l'entrepôt de la société à Strasbourg. Comment cette opération est-elle traitée du point de vue de la TVA ?
8. Une société holding allemande facture des frais de prestations informatiques à sa filiale française. Quel est le régime de cette prestation au regard de la TVA ?
9. Un propriétaire d'immeuble, pour la location duquel il a opté pour l'application de la TVA, loue un appartement à une société française ; celle-ci met ce bien à la disposition de son dirigeant qui l'occupe avec sa famille ; la TVA facturée par le propriétaire est-elle déductible pour la société locataire ?
10. Monsieur LEFISC est agent commercial et ses commissions sont soumises à TVA ; du fait de la rupture du contrat qui le lie à la société XYZ, il perçoit une importante indemnité. Doit-il comprendre cette indemnité dans son chiffre d'affaires taxable ?

Durée : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : Néant

Matériel autorisé : Néant